UNIVERSITE DE RENNES II

– Haute Bretagne –

ATTESTATION DE
DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES

Le Secrétaire Général de l'Université de RENNES II soussigné certifie que

M. ademoiselle HAUSTRATE Carole

né(e) le 19.07.1953 à Roubaix 59

a obtenu le :

DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES

PSYCHOLOGIE ET SCIENCES DE L'EDUCATION

à la date du : juin 1979

avec mention : A.B.

RENNES, le 29 août 1979

~~P.~~ le Secrétaire Général ~~et P.O.~~
~~Le Responsable du Service Scolarité~~

UNIVERSITE DE HAUTE-BRETAGNE RENNES

H. LE MARRE.

AVIS IMPORTANT. – Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni surchargée ni grattée. L'UNIVERSITE ne la délivre qu'une fois. Les Maires et les Commissaires de police français, les agents diplomatiques ou consulaires de la France à l'étranger peuvent en délivrer des copies certifiées conformes.